

54%

RAPPORT D'ÉVALUATION

PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
SUR LES AIRES PROTÉGÉES (SQAP)
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PRÉSENTÉ PAR LES PARTENAIRES DE
L'INITIATIVE **AUX ARBRES CITOYENS!**
Avril 2006

RAPPORT D'ÉVALUATION

PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES (SQAP)

La Convention sur la biodiversité, résultant du *Sommet de la Terre* de Rio tenu en 1992, sommit les pays signataires de protéger la biodiversité, notamment par la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité de leur territoire. En 2000, la situation au Québec était peu reluisante à cet égard car moins de 1 % de la superficie de la province était protégé contre toute activité industrielle. De plus, la faible dimension des aires protégées créées s'avère peu favorable au maintien de la biodiversité et des processus naturels.

Afin de combler son important retard en matière de conservation, le Québec s'est engagé à protéger un total de 8% de son territoire avant 2005 au sein d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), plusieurs milliers de km² de milieux naturels ont été mis en réserve au cours des dernières années, mais les efforts ont été insuffisants. Étant donné que les objectifs n'ont pas été atteints comme prévu en 2005, le gouvernement a décidé de repousser l'échéancier du parachèvement de la SQAP jusqu'à la fin du mandat actuel, soit en 2007-2008.

Pour réaliser le présent rapport d'évaluation, les engagements pris par le gouvernement ont été analysés suivant les domaines d'action du Plan d'action stratégique. Il est à noter qu'au rythme actuel de réalisation, il sera impossible pour le gouvernement de respecter ses engagements, et ce, même selon le nouvel échéancier établi. En effet, cette évaluation révèle que depuis 2002, seulement 54 % du plan d'action stratégique a été réalisé. En termes d'aires protégées, on peut dire qu'au Québec, *On dort comme une bûche!*



Au Québec, **seulement 3,4 % du territoire** est exempt de toute activité industrielle.

Ministères responsables	Engagement	Réalisation	% réalisé
1. Poursuivre activement la réalisation de la planification sectorielle des aires protégées			18 %
A_ MDDEP	Création de 13 nouvelles réserves écologiques	5 réserves écologiques et 5 réserves écologiques projetées	39 %
	Agrandissement de quelques réserves écologiques pour un ajout de 657 km ²	Un agrandissement de 10 km ² (Lac-Malakisis)	
B_ MRNF	Création de 30 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) soit 150 km ² par an, donc 120 EFE ou 600 km ²	104 EFE couvrant 193 km ²	32 %
C_ MRNF	Élaboration des critères, inventaire et proposition de sites géologiques exceptionnels	Le concept a été élaboré, la Loi sur les mines a été amendée, mais aucun site géologique exceptionnel n'a été annoncé.	0 %
D_ MRNF	Création de nouveaux habitats et refuges fauniques	Depuis 2002, aucun nouvel habitat ou refuge faunique n'a été comptabilisé dans la SQAP.	0 %
2. Soutenir davantage la conservation volontaire Puisque notre évaluation se concentre sur les terres du domaine de l'État, cette composante n'est pas évaluée, bien qu'elle soit d'une importance capitale, surtout dans le sud de la province.			
3. S'assurer que les nouvelles aires protégées soient représentatives des provinces naturelles du Québec et permettent d'atteindre une superficie de l'ordre de 8 % du territoire du Québec			31 %
MDDEP, MRNF	Identification et mise en réserve de nouveaux territoires pour toutes les provinces naturelles (n=13), en tenant compte : – de la représentativité de la biodiversité – des conséquences socio-économiques	28 183 km ² ont été ajoutés au réseau d'aires protégées selon une démarche qui se veut représentative de la biodiversité, mais seulement dans les provinces naturelles D, E, F et G. Aucune de ces provinces n'a encore atteint l'objectif du 8 % (voir carte p. 5). Seulement 23 % de ces territoires se trouvent en forêt boréale continue (soit en zone allouée à l'industrie).	
4. Prendre en compte les préoccupations des intervenants concernés			80 %
MDDEP	Dépôt du projet de loi	Loi sur la conservation du patrimoine naturel avec consultation parlementaire (2002)	100 %
	Consultations à l'échelle régionale sur les orientations de gestion et les limites des aires mises en réserve	Tournées d'information effectuées par le Service des aires protégées pour les provinces naturelles C, D et F alors que la mise en réserve a été effectuée dans les provinces C, D, E, F et G.	60 %
5. Mettre en réserve des territoires pour les besoins d'aires protégées			32 %
A_ MDDEP, MRNF	Rendre publique la mise en réserve de territoires de manière à réaliser, d'ici 2005, l'ensemble des engagements pris en matière de création d'aires protégées	En date de mars 2006, seulement 3,4 % du territoire du Québec bénéficie d'un statut d'aire protégée, (catégories 1 à 6 de l'UICN, excluant certains territoires litigieux).	43 %
B_ MDDEP Serv. des parcs	Création par décret de 5 parcs nationaux parmi les territoires mis en réserve en 1991-1992	Un seul parc national a été créé par décret, soit des Pinguiluit (2002).	20 %
6. Réaliser des consultations publiques			60 %
A_ MDDEP	Tenir des séances d'information et des consultations publiques pour les territoires mis en réserve (46 sites)	Consultation du BAPE pour 9 aires protégées projetées	20 %
B_ MDDEP	Mettre en place un processus de consultation distinct pour les nations autochtones	Fait et appliqué	100 %
7. Adopter une nouvelle législation			100 %
MDDEP	Dépôt et adoption d'un projet de loi	Loi sur la conservation du patrimoine naturel	
NOTE GLOBALE			54 %

LIGNES DIRECTRICES POUR L'IMPLANTATION D'UN VÉRITABLE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

01. Publier le registre des aires protégées du Québec, tel que stipulé par l'article 5 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur lequel sont inscrits les territoires qui répondent aux critères internationaux de l'Union mondiale pour la nature (UICN)

Responsable : **MDDEP** Échéancier : **Dès maintenant**

02. Intégrer davantage les principes écologiques pour un réseau d'aires protégées plus efficace quant au maintien de la biodiversité, par exemple :

- opter pour des tailles et des designs d'aires protégées plus optimaux ;
- prévoir des bandes tampon en périphérie des aires protégées afin d'assurer une meilleure intégrité des écosystèmes ;
- favoriser la connectivité entre les aires protégées afin d'éviter les îlots d'extinction ;
- créer de grandes aires protégées pour le caribou forestier dans le cadre du Plan de rétablissement pour cette espèce nouvellement désignée vulnérable.

Responsable : **MRNF** et **MDDEP** Échéancier : **Dès maintenant**

03. Réviser la Loi sur les mines afin de revoir le principe de *free mining* qui accorde préséance aux activités d'exploration et d'exploitation minières sur toute autre utilisation du territoire

Responsable : **MRNF** Échéancier : **Dès maintenant**

04. Améliorer la collaboration inter et intra-ministérielle pour l'avancement de la SQAP

Responsable : **MRNF** et **MDDEP** Échéancier : **Dès maintenant**

05. Réviser les objectifs de la SQAP à la lumière des recommandations de la Commission Coulombe, soit assurer la protection de 8% de la superficie du Québec pour 2006 et la protection de 12% de la forêt boréale d'ici à 2010

Responsable : **MRNF** et **MDDEP** Échéancier : **2006; 2010**

06. Respecter l'échéancier mentionné dans *Briller parmi les meilleurs* pour le Plan stratégique de la SQAP

Responsable : **Gouvernement** Échéancier : **2007-2008**

07. Profiter de la réforme de la gestion forestière suivant la Commission Coulombe pour introduire les nouveaux objectifs de conservation dans le calcul de la possibilité forestière, et ce pour les prochains Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF), afin de faciliter grandement les négociations avec l'industrie forestière en ce qui a trait à la création d'aires protégées

Responsable : **Chef forestier** Échéancier : **2008**

PRIORITÉ D'ACTION : PROTÉGER DEUX SITES PRIORITAIRES À LA CONSERVATION, SITUÉS EN FORÊT BORÉALE



© C. Guillemette

PASCAGAMA



© ARUQ

VALLÉE DES
MONTAGNES BLANCHES

Superficie : 7 400 km², soit un gain de protection de 0,45 %.

Localisation : nord-ouest du réservoir Gouin, aux limites de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la Mauricie.

Particularités : derniers bastions de forêts intactes au sud du 50^e parallèle.

Utilisation : nombreux chasseurs, pêcheurs et pourvoyeurs, et un site culturel autochtone significatif.

Superficie : 9 000 km², soit un gain de protection de 0,55 %.

Localisation : nord du réservoir Manouane, aux confins du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord.

Particularités : pouponnière pour le caribou forestier (espèce vulnérable au Québec), vieilles forêts et riche biodiversité.

Utilisation : importance reconnue pour les communautés autochtones et la pratique de l'écotourisme.

Un complément d'information sur ces sites est disponible à l'adresse www.auxarbrscitoyens.com

RÉPARTITION DES AIRES PROTÉGÉES EN FONCTION DES PROVINCES NATURELLES



© Réalisation : SNAP, mars 2006

Province naturelle	Superficie protégée (ha)	% protégé
A _ Appalaches	164 290,0	2,41 %
B _ Basses-terres du Saint-Laurent	84 036,4	2,74 %
C _ Laurentides méridionales	376 832,7	2,39 %
D _ Laurentides centrales	1 242 432,1	6,11 %
E _ Plateau de la Basse-Côte-Nord	1 037 540,1	7,91 %
F _ Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James	591 088,0	5,93 %
G _ Hautes-terres de Mistassini	466 634,1	4,85 %
H _ Basses collines de la Grande Rivière	843 095,5	4,87 %
I _ Plateau central du Nord-du-Québec	94 190,2	0,59 %
J _ Péninsule d'Ungava	419 190,0	1,67 %
K _ Bassin de la baie d'Ungava	0,0	0,00 %
L _ Monts Torngat	181 700,0	4,32 %
X _ Estuaire et golfe du Saint-Laurent	177 319,0	1,17 %
TOTAL QUÉBEC	5 678 348,1	3,40 %

**MISER SUR LA CONSERVATION : UNE PARTIE
INTÉGRANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Volet économique

Contribution à la diversification économique régionale ;
Reconnaissance de la valeur économique des services écologiques ;
Création d'emplois durables, notamment dans le secteur touristique ;
Contribution aux démarches de certification FSC des entreprises forestières.

Volet environnemental

Conservation de la biodiversité du Québec ;
Préservation des forêts dans un contexte de changements climatiques ;
Purification de l'air, de l'eau et stabilisation des sols ;
Maintien de territoires témoins pour la recherche.

Volet social

Maintien des activités traditionnelles et culturelles ;
Stimulation de la fierté régionale ;
Assurance d'un milieu de loisir pour les générations présentes et futures ;
Maintien de la beauté des paysages.

Rédaction : Initiative *Aux arbres citoyens!*
Design graphique : Sophie Lyonnais

Initiative *Aux arbres citoyens!*
1253, av. McGill College, bureau 825
Montréal (Québec) H3B 2Y5
auxarbres@auxarbrescitoyens.com

Pour plus d'information, visitez :
www.auxarbrescitoyens.com

